



Liquidation de Bien / Droit d'occupation

Par **anarland**, le **26/08/2016** à **15:24**

Bonjour,

Mon ex femme est partie de la maison en Novembre 2010 et j'ai quitté se logement en Novembre 2014 (vente Juin 2015)

Je lui dois donc la moitié de l'occupation de 2010 à 2014 et elle la moitié du crédit

Ma question est la suivante :

Dois je calculer le fait qu'avant 2010 elle vivait dans mon appartement sans payer le crédit ? (mariage en 2006 sous contrat)

Merci pour votre aide

Par **dobaimmo**, le **26/08/2016** à **19:59**

Bonjour,

Pourriez vous être un peu plus explicite :

L'appartement dont vous parlez est il le votre personnellement ? car si oui, je ne vois pas bien ce que vous devriez à votre ex épouse ni ce qu'elle vous devrait ?

Cordialement

Par **anarland**, le **26/08/2016** à **21:12**

Bonjour,

Et bien oui c'etait ma question, etant donnée qu'on a un contrat et qu'elle doit me "remboursé" chaque facture a mon nom, je me demandé si pour le crédit de mon appartement personel dans lequel elle a vécu sans payer devait être compté

Mon probleme majeur c'est justement qu'elle ne va rien percevoir da la vente de "notre" maison et va donc partir en justice ce qui va me faire perdre de l'argent alors je me suis dis

que si je peux lui expliquer qu'elle risque de faire un crédit pour me rembourser peut être qu'on pourra négocier un arrangement

En tout cas merci pour la réponse, je m'y attendais un peu

Par **youris**, le **26/08/2016** à **23:27**

bonjour,

je ne vois pas pourquoi votre ex-épouse réclamerait quelque chose sur la vente d'un appartement qui vous appartient.

vous parlez de contrat, cela veut dire quoi, que vous étiez mariés sous le régime de la séparation de biens.

vous lui devriez quelque chose si votre ex avait participé au remboursement du crédit contracté pour l'achat de votre bien propre.

salutations

Par **anarland**, le **26/08/2016** à **23:47**

Youris, merci j'ai compris, dobaimmo m'a déjà répondu